



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

CBD/NP-MOP/3/L.4
22 novembre 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES
GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE
DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LEUR
UTILISATION

Troisième réunion

Sharm El-Sheikh (Égypte), 17-29 novembre 2018

Point 12 de l'ordre du jour

MESURES PRISES POUR SENSIBILISER LE PUBLIC À L'IMPORTANCE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ASSOCIÉES (ARTICLE 21)

Projet de décision soumis par le Président du Groupe de travail I

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya,

1. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages¹ ;
2. *Accueille avec satisfaction* la boîte à outils sur la sensibilisation en matière d'accès et de partage des avantages, élaborée par le Secrétariat en vue d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation ;
3. *Encourage* les Parties, les non-Parties, les organisations compétentes et d'autres acteurs concernés à utiliser la boîte à outils sur la sensibilisation en matière d'accès et de partage des avantages élaborée par le Secrétariat, dans le cadre de leurs activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, et à transmettre des retours d'information sur son utilisation au Secrétariat ;
4. *Encourage également* les Parties, les non-Parties, les organisations compétentes et d'autres acteurs concernés à continuer d'entreprendre des activités de sensibilisation et à mettre à disposition des informations sur les stratégies et les ressources en matière de sensibilisation par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages ;
5. *Prie* la Secrétaire exécutive de continuer à soutenir la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation², y compris l'utilisation de la boîte à outils sur la sensibilisation en matière d'accès et de partage des avantages, dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et en encourageant l'utilisation de la boîte à outils sur la sensibilisation en matière d'accès et de partage des avantages dans les projets sur le renforcement des capacités et la sensibilisation en matière d'accès et de partage des avantages mis en œuvre par les Parties, les non-Parties et les organisations compétentes ;

¹ CBD/NP-MOP/3/6.

² Conformément à la décision NP-1/9.

6. *Prie aussi* la Secrétaire exécutive de chercher à obtenir des retours d'information des Parties, des non-Parties et d'autres acteurs concernés à propos de la boîte à outils sur la sensibilisation en matière d'accès et de partage des avantages, et de fournir une mise à jour sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation, pour examen par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya à sa quatrième réunion.
